Image not found or type unknown

Divorce franco - indonésien

Par **Marie.D**, le **11/06/2022** à **18:20**

Bonjour,

Je suis mariée à Bali et mère d'un enfant de 7 mois.

Mon mari nous a quitté à plusieurs reprises à Bali, puis il y a 3 semaines lors d'un séjour en France dans ma famille.

Il est parti en disparaissant 2 semaines et veut maintenant divorcer.

Je suis donc restée en France avec mon enfant, et souhaiterais savoir s'il est possible que la procédure de divorce soit engagée en France, comprenant une demande de destitution de droits parentaux pour abandon et comportement dangereux.

Je souhaiterais aussi demander le changement de nom de famille de mon fils.

Par avance, merci de votre aide.

Par **Marck.ESP**, le **11/06/2022** à **21:47**

Bonsoir
Nous pouvons aider des couples Français, mais là, il vous faudrait voir un avocat spécialisé en droit international de la famille et je crains que pour le changement de nom, ce ne soit possible qu'avec l'accord des 2 parents.

Par **Zénas Nomikos**, le **12/06/2022** à **13:20**

Bonjour,

il vous faut un avocat spécialiste en :

[quote]
? droit des étrangers et de la nationalité ;
? droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine ;[/quote]

Source :

https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/mentions-specialisation-avocats-30915.htm

Avez-vous besoin de l'aide juridictionnelle?

Avez-vous besoin d'aide pour trouver l'avocat qu'il vous faut sur la ville qu'il vous faut?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés